

Union européenne
Période de programmation 2007-2013

Appel à propositions 2007

Programme
« Environnement et gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie »
dit **Programme ENRT**

Réf. : EuropeAid/126201/C/ACT/Multi

L'article 13 du règlement établissant un instrument de financement pour la coopération au développement (ICD) énonce l'objectif du programme ENRT :

« Le programme thématique consacré à l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'eau et l'énergie, a pour objectif d'intégrer les exigences en matière de protection de l'environnement dans la politique de développement et les autres politiques extérieures de la Communauté ainsi que de contribuer à promouvoir les politiques environnementale et énergétique de la Communauté à l'étranger dans l'intérêt mutuel de la Communauté et des pays et régions partenaires. »
(art.13.1 ICD)

Le 20 juin 2007, la Commission européenne a adopté le document stratégique du programme ENRT pour la période 2007-2010 et le 3 décembre 2007, elle a adopté le programme d'action annuel 2007 relatif à ce programme. Ce programme d'action annuel posait les bases du présent appel à propositions.

Objectif global : Les actions éligibles au titre de l'appel à propositions 2007 sont celles qui répondent aux priorités 2 et 5 du document stratégique du programme ENRT pour la période 2007-2010.

- Promouvoir la mise en œuvre des initiatives communautaires et des engagements convenus à l'échelle internationale (priorité 2)
- Soutenir les options en matière d'énergie durable dans les pays et les régions partenaires (priorité 5)

Objectif spécifique : Les actions éligibles au titre de l'appel à propositions 2007 doivent porter sur au moins l'un des sous-thèmes suivants:

- au titre de la priorité 2 : forêts / réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) / changement climatique / biodiversité / désertification
- au titre de la priorité 5 : énergie durable

NB : Le principal sous-thème de l'action proposée doit être clairement indiqué.

Rédacteur : Hélène Migot, Chargée de mission Europe / Asie (h.migot@cites-unies-france.org)
21 janvier 2008

Source : Lignes directrices de l'appel à propositions du programme
« Environnement et gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie »

Pays éligibles et répartition géographique : 163 pays (dont la Chine, le Vietnam, la Russie, le Liban, le Brésil, le Burkina Faso...) – Liste en annexe de l'appel à propositions (p. 35-36)

NB : Les sous-thèmes FLEGT (priorité 2) et énergie durable (priorité 5) comprennent des restrictions :

- FLEGT : Liste des pays concernés en p.7 de l'appel à propositions
- Énergie durable : Liste des pays concernés en p.10 de l'appel à propositions

Enveloppe financière disponible (indicative) :

- au titre de la priorité 2 : 47 millions d'euros (dont 40 à 50% pour le sous-thème « forêts »)
- au titre de la priorité 5 : 13 millions d'euros

Montant des cofinancements :

- au titre de la priorité 2 :
 - o forêts / biodiversité / désertification : entre 500 000 et 2 500 000 euros
 - o changement climatique / FLEGT : entre 250 000 et 1 000 000 euros
- au titre de la priorité 5 : entre 500 000 et 2 500 000 euros

NB : Montant maximum de la subvention : 80% du total des coûts éligibles

Durée des actions : entre 18 et 60 mois

Date limite pour toute demande de renseignement : **1^{er} février 2008**

Email : EuropeAid-ENTRP-2007@ec.europa.eu

Date limite d'envoi des notes succinctes de présentation : **21 février 2008**

NB1 : La note succincte de présentation doit **respecter le format prévu pour cet appel** et doit être soumise **dans la langue communautaire la plus couramment utilisée dans le pays d'origine des populations cibles** (anglais, français, portugais, espagnol). Les demandeurs, dont les notes succinctes de présentation auront été présélectionnées, auront, dans un second temps, un formulaire de demande complète à renvoyer.

NB2 : L'enregistrement préalable dans le système PADOR n'est pas obligatoire.

Calendrier indicatif :

- fin avril 2008 : invitation aux demandeurs présélectionnés de soumettre un formulaire de demande complète
- mi-juin 2008 : date limite de soumission des formulaires complets de demande
- août 2008 : notification des résultats de l'évaluation des formulaires complets de demande
- fin septembre 2008 : notification de l'attribution
- fin 2008 et début 2009 : signature du contrat (en 2 parties)

Rédacteur : Hélène Migot, Chargée de mission Europe / Asie (h.migot@cites-unies-france.org)

21 janvier 2008

Source : Lignes directrices de l'appel à propositions du programme
« Environnement et gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie »

Documents utiles :

- Règlement (CE) n° 1905/2006 établissant un instrument de financement pour la coopération au développement :

http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/environment/documents/dci_legal_basis_fr.pdf

- Document stratégique du programme ENRT 2007-2010 :

http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/environment/documents/multi_annual_programme_enr_tp_fr.pdf.

- Programme d'action annuel 2007 relatif au programme ENRT :

http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/environment/working-documents_en.htm

Pour plus d'informations, et notamment pour télécharger les documents administratifs liés à cet appel à propositions, merci de consulter le site internet de l'Office de coopération EuropeAid et plus spécifiquement sa base de données :

<http://ec.europa.eu/europeaid/cgi/frame12.pl> - Référence: 126201

Rédacteur : Hélène Migot, Chargée de mission Europe / Asie (h.migot@cites-unies-france.org)

21 janvier 2008

Source : Lignes directrices de l'appel à propositions du programme
« Environnement et gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie »